

Séance du Conseil de Ville
du 24 juin 2002 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 06 / 2002

1. Appel
2. Procès-verbal no 05/2002
3. Questions orales
4. Rapport de gestion 2001
5. Message au corps électoral concernant la demande de crédit de 1'710'000.- francs destiné à l'aménagement de l'ancien Arsenal
6. Message au Conseil de Ville concernant la création de 1,5 postes pour la fonction d'animateur-trice-s socio-culturel-le-s et d'une unité "Espace-Jeunes" rattachée au Département de la culture, de la jeunesse et des sports
7. Demande de crédit de 380'000.- francs pour la reprise de la piste de chantier A16 Communance-Courtemelon qui deviendra route intercommunale Delémont-Courtételle
8. Demande de crédit de 152'000.- francs pour la réfection du parking provisoire de la Jardinerie
9. Demande de crédit de 88'000.- francs pour la réparation et le renouvellement partiel des tableaux dans les écoles primaires et secondaire
10. Demande de crédit de 75'000.- francs pour l'enlèvement des tags et graffitis sur les bâtiments publics communaux
11. Demande de crédit de 35'000.- francs pour la mise en place d'un système qualité (autocontrôle) au Service des eaux
12. Développement du postulat 4.06/02 – "Des places de parc pour "parents"", PS, M. Raffaele Scarciglia
13. Réponse à la motion 5.19/01 – "Journée des droits de l'enfant : un geste", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz
14. Réponse à la motion 5.20/01 – "Prés-Roses : trouver une solution rapide et plus économique pour les terrains !", PDC-JDC, Mme Jeanne-Andrée Jeannerat
15. Réponse au postulat 4.15/01 – "Chemins et sentiers pédestres, à revaloriser !", PS, Mme Jeanne Boillat
16. Réponse au postulat 4.16/01 – "Revalorisation des jardins du Château", PLR, M. Marc Voelke

1. APPEL

46 membres sont présents

Mme Marie-Anne Rebetez, présidente, M. Michel Rion, 1^{er} vice-président, Mme Françoise Doriot, 2^{ème} vice-présidente, M. Francesco Prudente et M. Christophe Schaffter, scrutateurs.

Mme, M., André Ackermann, Philippe Ackermann, Pierre Ackermann, Jeanne Boillat, Sandra Borruat Chételat, Bernard Burkhard, Marie-Antoinette Charmillot, Vincent Chételat, Alphonse Chèvre, Philippe Comte, Jérôme Corbat, Hubert Crevoisier, Sarah Erard, Pierluigi Fedele, Max Goetschmann, Michel Hirtzlin, Frédy Klopfenstein, Christophe Lovis, Jean-Louis Monney, Jean Morgenthaler, Béatrice Muller, Giuseppe Natale, Régine Ramseier, Jean-François Rossel, Raffaele Scarciglia, Emilie Schindelholz, Christian Silvant, Isabelle Stadelmann, Philippe Staubli, Alain Steger, Germain Tirole, Pierre Tschopp, Marc Voelke, Alain Voirol, Anselme Voirol, Gérard Wicht, et Valérie Wuethrich.

Sont excusés et remplacés

M. André Burri est remplacé par Mme Sylviane Mertenat
 M. Romain Godinat est remplacé par Mme Josiane Puiippe
 M. Denis Hostettler Denis est remplacé par M. Patrice Wannier
 M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Yvonne Plumeu

Sont excusés

M. José Bernal
 Mme Catherine Gnaegi
 Mme Jeanne-Andrée Jeannerat
 Mme Odile Montavon
 Mme Anne Seydoux

Mme la Présidente ouvre la séance et fait part de la demande de la Commission de gestion et vérification des comptes qui souhaite le report du point 4 « rapport de gestion 2001 » à la séance du mois d'août prochain. Après votation, le Conseil de Ville accepte de reporter ce point.

Ensuite, elle donne lecture de 2 résolutions qui ont été déposées « Tout faire pour sauver un maximum d'emplois et assurer l'avenir de Tornos » et « La Serpentine trop géniale pour la Suisse ? qu'elle met en circulation pour signature.

2. PROCES-VERBAUX NO5/2002

DECISION : le procès-verbal no 05/2002, est accepté à la majorité évidente sans avis contraire.

3. QUESTIONS ORALES

M. Anselme Voirol, id, s'interroge sur le montant exact de la dette de la ville de Delémont. Selon un article du Quotidien jurassien du 25 mai au sujet des comptes communaux, la dette serait de 70 millions de francs. Or, selon les documents officiels, elle serait d'environ 87 millions de francs. Qu'en est-il ?

Mme Madeleine Amgwerd relève qu'il y a plusieurs façons de présenter les chiffres et de calculer la dette. Des explications seront données au moment de la présentation des comptes.

M. Anselme Voirol est satisfait.

M. Hubert Crevoisier, PLR, se réjouit du succès de l'Expo.02 et s'étonne de l'absence de drapeaux Expo.02 en Ville, à part à quelques endroits. Les critiques positives proviennent du pays et de l'étranger. Pour lui Expo.02 est certainement un fait culturel majeur qui marquera pour longtemps les esprits.

Il s'étonne également que le Conseil communal ait privé les Delémontains de participer, parmi d'autres communes suisses, au projet d'Onoma, pavillon monté par La Poste suisse.

M. le Maire rappelle que les communes jurassiennes, dont Delémont, avaient décidé de marquer leur désaccord avec la fermeture des bureaux de postes, précisément en renonçant à des manifestations concrètes en faveur de l'Expo.02. C'est la raison pour laquelle la Ville ne participe pas au projet Onoma, dont La Poste est un des principaux sponsors. Par ailleurs, aucune demande cantonale, ni d'Expo.02, n'est parvenue à la Municipalité pour des drapeaux. Le cas échéant, la Ville y répondrait favorablement.

M. Hubert Crevoisier n'est pas satisfait.

M. Gérard Wicht, PCSI, s'agissant de la manifestation du 1^{er} août, remercie la Secrétaire communale de son grand professionnalisme pour l'organisation de celle-ci. Il souligne que le Bambois se situe hors de la Ville, minimisant ainsi les risques d'accidents. De plus, la présence de la Police locale et d'une équipe de pompiers assurent la sécurité du public.

Il rapporte que depuis 2 ou 3 ans, dans la périphérie de Delémont, un restaurateur organise également cette manifestation, ce qu'il ne conteste pas. Toutefois, il se demande si la sécurité est assurée en soulignant que la remise en état des lieux n'est pas parfaite. M. Wicht demande à ce que des mesures de sécurité soient également exigées.

M. le Maire précise qu'aucun permis particulier n'est requis pour tirer des feux d'artifices. La Police locale prendra cependant contact avec le restaurateur pour attirer son attention sur la sécurité.

M. Gérard Wicht est satisfait.

M. Jean-François Rossel, PS, revient sur l'article paru dans le QJ du 17 juin dernier au sujet d'un médecin de la place qui a exigé que son patient turc paie préalablement le prix de la consultation. Il demande si le Conseil communal envisage, si la victime ne porte pas plainte, de saisir l'ombudsman de la commission de déontologie du canton du Jura ou s'il envisage une autre forme d'intervention pour qu'un tel comportement ne se reproduise plus à Delémont.

M. Rémy Meury regrette cette affaire et indique que la plainte pour acte raciste doit être déposée par la victime elle-même. Pour ce qui est de saisir l'ombudsman cantonal, M. Meury s'engage à mettre ce point au prochain ordre du jour du Conseil communal. Il ne cache pas que juridiquement ce sera assez difficile.

M. Jean-François Rossel est satisfait.

Mme Jeanne Boillat, PS, signale la mauvaise visibilité à l'embranchement du chemin du Creux-de-la-Terre et du Palastre, en direction de la Fondation Pérène. Malgré le stop, les voitures n'ont aucune visibilité. Elle se pose la question s'il ne serait pas judicieux de placer un miroir à cet endroit.

M. Jean-Paul Miserez reconnaît que ce n'est pas une situation excellente. Il rappelle que le chemin du Creux-de-la-Terre est privé et qu'il n'existe aucune servitude. Des tentatives pour régler le statut de ce chemin ont déjà été faites mais n'ont pas abouti. La question sera réexaminée.

Mme Jeanne Boillat est satisfaite.

M. Jean-François Rossel, PS, fait remarquer que l'accès en automobile ou autre véhicule, de la rue des Lilas à la rue des Primevères n'a jamais été aisé. En plus, les voitures stationnées le long de la rue des Lilas réduisent considérablement la visibilité. A cela s'ajoutent les poubelles et papiers entreposés précisément à cette intersection. Ne serait-il pas judicieux d'installer un miroir afin d'améliorer la sécurité du trafic ?

M. Jean-Paul Miserez tient à préciser que la rue des Lilas est une rue privée. La question d'un miroir sera étudiée. Le fait que tous les usagers se sentent responsables est positif et il est difficile de tout régler.

M. Jean-François Rossel est satisfait.

4. **RAPPORT DE GESTION 2001**

Ce point est reporté au mois d'août 2002.

5. MESSAGE AU CORPS ELECTORAL CONCERNANT LA DEMANDE DE CREDIT DE 1'710'000.- FRANCS DESTINE A L'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN ARSENAL

Mme Patricia présente, dans tous ses aspects, le projet d'aménagement de l'Arsenal. Elle rappelle pour mémoire que ce bâtiment avait été acheté en mars 1999 pour un montant de 275'000.- francs, et que c'était le Conseil de Ville qui l'avait décidé. Parallèlement, il avait refusé un crédit d'étude de 50'000.- francs.

La Commission de la culture a lancé une enquête auprès des sociétés de la Ville et a fait rapport au Conseil communal. Sur la base de celui-ci, un groupe de travail a été désigné. Mme Cattin présente ensuite, sur le rétroprojecteur, les plans des différents étages et précise qu'il y aura très peu de mobilier et que seuls les murs seront isolés et repeints. En ce qui concerne les modalités, ce bâtiment sera sous la responsabilité du Département culture, jeunesse et sports et les sociétés pourront le louer. Il faut aussi savoir, vu l'importance de ce bâtiment, qu'un concierge est prévu. Il occupera un poste à 35%, ce qui représentera un salaire de 26'000.- francs par année, toutes charges comprises. En ce qui concerne le financement, la LIM fera un prêt sur 480'000.- francs. Des demandes ont été présentées au niveau cantonal. Si la Commune n'obtenait pas de subventions de la part de l'autorité, Mme Cattin pense pouvoir compter sur un prêt LIM cantonal. Le montant total devrait atteindre 49% de la somme engagée. Pour l'instant 25% de celle-ci sont assurés.

En conclusion, Mme Cattin indique que le projet relatif à ce bâtiment, qui se dénommera « L'ARTsenal », a été accepté à l'unanimité par les Commissions de l'urbanisme et environnement, de la culture, de la jeunesse et des finances.

M. Jean-Louis Monney, PCSI, informe que son groupe a planché longtemps sur le message au corps électoral. Il y est favorable mais demande un éclaircissement, notamment ce qui se passerait si ce point était refusé. Le point 6 du présent ordre du jour serait-il caduque ? N'aurait-il pas mieux valu coupler ces 2 points ?

M. Hubert Crevoisier, PLR, informe que le projet est bien présenté et paraît clair. Il souhaite que l'« Espace-jeunes » exerce un effet intégrateur au sein de la jeunesse à laquelle il est destiné.

M. Philippe Staubli, PDC, rappelle que bien que son groupe ait été partagé dans la discussion par rapport au crédit de l'aménagement, il souhaite que ce projet soit accepté. Surpris par le montant élevé de ce crédit, le groupe renonce toutefois à morceler ce projet en refusant tel aménagement ou tel équipement.

M. Christophe Lovis, PS, son groupe se réjouit enfin que l'Arsenal entre dans une phase concrète. Il soutient, sans réserve, la demande de crédit de 1'710'000.- francs, ainsi que la création de 1,5 poste d'animateurs socio-culturels pour l'« Espace-jeunes ». Le groupe estime que les deux dossiers sont intimement liés et qu'ils forment un tout cohérent. Parmi les tâches des animateurs, M. Lovis insiste particulièrement sur la prévention, l'orientation vers les différents organes qui s'occupent de la jeunesse, ainsi que sur la recherche du contact avec les jeunes. C'est pour toutes ces raisons que le groupe invite le Conseil de Ville à accepter le crédit susmentionné.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, est en plein accord avec ce qui précède et soutient le message du Conseil de Ville au corps électoral. Le groupe est heureux et soulagé de voir enfin le bout du tunnel et donc recommande de voter ce message.

Mme Patricia Cattin répond à M. Monney, concernant la création de 1,5 poste, ainsi qu'à la proposition de faire un seul message. Il n'est pas possible de procéder de cette manière, parce que la création de 1,5 poste est de la compétence du Conseil de Ville, alors que le crédit de l'Arsenal est du ressort du peuple.

A M. Crevoisier, Mme Cattin répond qu'elle est consciente du grand montant du crédit mais qu'il avait été prévu. Elle rappelle également que la Ville n'a plus rien investi dans ce domaine et pense que ce projet mérite d'aboutir.

M. Cattin est de l'avis de M. Staubli qui est certain que cette rénovation peut amener beaucoup d'éléments positifs à la ville de Delémont. Quant à ce projet tant attendu, Mme Cattin répond qu'un dossier de ce type ne se fait pas en 5 minutes et qu'il a fallu beaucoup de discussions et une bonne évaluation des coûts.

A M. Fedele, qui demande un échéancier, Mme Cattin répond que si le projet passe devant le peuple, les travaux pourraient commencer en début de l'année prochaine pour se terminer à l'automne 2003.

M. Jean-Louis Monney accepte l'entrée en matière.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, demande que l'échéancier figure dans le massage du corps électoral.

DECISION : la proposition de M. Fedele qui demande un échéancier est acceptée par 26 voix contre 0.

M. Marc Voelke, PLR, demande si les postes informatiques seront raccordés au réseau communal. Dans ce cas, il faudra prévoir les conduites.

Mme Patricia Cattin confirme que le réseau sera effectivement relié au réseau communal.

VOTE : le message au corps électoral concernant la demande de crédit de 1'710'000.- francs destiné à l'aménagement de l'ancien Arsenal est accepté par 45 voix, sans avis contraire.

6. **MESSAGE AU CONSEIL DE VILLE CONCERNANT LA CREATION DE 1.5 POSTE POUR LA FONCTION D'ANIMATEUR-TRICE-S SOCIO-CULTUREL-LE-S ET D'UNE UNITE « ESPACE-JEUNES » RATTACHEE AU DEPARTEMENT DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Mme Patricia Cattin présente la création de 1,5 poste d'animateurs pour la nouvelle unité « Espace-Jeunes » en rappelant son historique. Elle indique qu'en parallèle, il existe actuellement au niveau de la Ville, pour les 12 à 16 ans, l'Association de la maison des jeunes. Elle soulève les problèmes de fonctionnement et souligne les changements réguliers d'animateurs.

Mme Cattin rappelle que l'unité de l' « Espace-jeunes » sera dotée, sous la responsabilité du Département de la culture, de la jeunesse et des sports, de 2 postes d'animateurs à 75% qui auront le statut de fonctionnaire. Cela donne une certaine garantie quant à la durée de l'engagement de ces 2 personnes.

L'heure de fermeture à 22h30 proposée par Mme Cattin lui semble correcte. Toutefois, ce n'est qu'une proposition, car cet horaire pourra encore s'adapter suivant les circonstances. Elle souligne qu'il est important que les jeunes, entre 12 et 16 ans, soient encadrés.

Cet espace aura plusieurs activités, dont : écouter de la musique, lire, discuter, etc. C'est pourquoi il est important que les animateurs fassent connaître cette structure dans les écoles, dans les communes de la couronne et qu'ils aillent à la rencontre des jeunes. Cet endroit ne tolérera pas la fumée ni la consommation d'alcool ou de drogue.

Mme Cattin fait une première esquisse du budget de fonctionnement dans lequel sont calculés les salaires avec les charges ainsi que ceux des stagiaires. Le Conseil communal propose d'accepter l'entrée en fonction de la structure avant que le bâtiment soit terminé, afin de pouvoir faire connaître l'espace, ce qui permettra de faire le passage en douceur de la MAJ à l' « Espace-jeunes ». L'Association de la maison des jeunes sera dissoute dès l'instant où l' « Espace-jeunes » prendra possession de ses nouveaux locaux.

En ce qui concerne les charges, Mme Cattin précise qu'elles ne seront pas beaucoup plus élevées que celles de la maison des jeunes en raison de leur prise à la répartition des charges. Elles seront toutefois beaucoup mieux utilisées.

M. Marc Voelke, PLR, rapporte que son groupe s'étonne de devoir voter la création de postes d'animateurs alors qu'il ne sait pas si le peuple acceptera le projet de l'Arsenal. A cet effet, il propose d'attendre cette décision et demande que cet objet soit reporté après la votation du 22 septembre.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, regrette que le besoin d'une telle structure ne soit pas compris de tous. Elle précise que l' « Espace-jeunes » a besoin d'animateurs, surtout d'un point de vue social. De plus, ce projet date de 6 ou 7 ans. Il est temps d'aller de l'avant et c'est le moment de s'en donner les moyens. Elle pense qu'il faut offrir aux jeunes des moments qui leur sont agréables, qui leur permettent de se structurer et d'avoir des relations sociales acceptables. Elle insiste en disant que ce besoin est réel depuis très longtemps. Il faut absolument faire cela pour la jeunesse et elle demande de ne pas casser ce projet.

M. Anselme Voirol, id, reconnaît que Mme Schindelholz a raison et soutient son idée. C'est sur la base d'expériences très pratiques qu'il a vécues, notamment en sa qualité de président de la Commission de la jeunesse, qu'il propose de voter la création de 1,5 poste d'animateurs.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, pense que cela vaut la peine de réfléchir de manière très rationnelle à ce projet pour que les jeunes se sentent aidés.

M. Jérôme Corbat, CS•POP, relève ce qui, à son avis, est essentiel. Le problème n'est pas lié à l'Arsenal mais l'Arsenal représente l'occasion, dans le temps, de mettre les choses en place. La nécessité de ces animateurs est de plus en plus grande, afin que les jeunes soient accompagnés le mieux possible.

M. Michel Hirtzlin, PS, fait remarquer que le plus important dans ce message, ce sont les charges de fonctionnement de la Commune qui n'augmenteront pas avec cette création de postes, puisque le financement est pris à la répartition des charges.

Mme Patricia Cattin explique la logique du processus à M. Voelke, en lui indiquant qu'il faut jouer la transparence et l'honnêteté envers le peuple, c'est-à-dire l'informer du coût de ce projet et de la création de 1,5 poste.

M. Voelke, PLR, maintient son opposition à l'entrée en matière.

DECISION l'entrée en matière est acceptée par 38 voix contre 4.

M. Germain Tirole, PCSI, se pose la question, s'agissant du poste de concierge, des prestations que peut offrir une personne pour un salaire annuel de 8'000.- francs. Il propose qu'une personne responsable soit nommée, ce qui implique le contrôle, l'entretien et le nettoyage de l'ensemble de l'immeuble et de ses alentours. Il pense que les wc publics devront se trouver à chaque instant dans un état de propreté impeccable pour le renom de la Ville et demande également qui va s'occuper du coin cuisine.

Mme Sylviane Mertenat, PDC, indique que son groupe ne remet pas en question l'encadrement prévu pour l'unité « Espace-jeunes » mais souhaite, dans un premier temps, que l'engagement de 1,5 poste prévu se fasse sur la base des dispositions du Code des obligations et non pas sur la base d'un statut de fonctionnaire.

M. Marc Voelke, PLR, demande que l'arrêté soit modifié avec les termes « sous réserve d'approbation par le peuple du message relatif à l'aménagement de l'ancien Arsenal ».

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, rappelle que cela fait des années et des années qu'il y a des problèmes à la Maison des jeunes. Ces postes doivent, à son avis, être fonctionnarisés pour une question de suivi.

Mme Patricia Cattin, répond à M. Tirole que l'évaluation du poste de concierge a été calculée par le Service de l'urbanisme. Pour ce qui est du coin cuisine, elle informe qu'il sera géré par les jeunes et les animateurs et que cela fera partie du maintien du bon ordre et de la propreté du local.

Mme Cattin précise que toute personne qui est engagée à la Municipalité à plus de 25% est automatiquement considérée comme fonctionnaire. Il n'est donc pas possible d'engager des animateurs sous le Code des obligations.

M. Marc Voelke, PLR, maintient sa proposition de modifier l'arrêté.

M. Germain Tirole, PCSI, retire sa proposition.

Mme Sylviane Mertenat, PDC, retire sa proposition.

DECISION : la proposition de M. Marc Voelke est refusée par 33 voix contre 6.

VOTE : la création de 1,5 poste pour la fonction d'animateur-trice-s socio-culturel-le-s et d'une unité « Espace-jeunes » rattachée au Département de la culture, de la jeunesse et des sports, et l'arrêté y relatif, sont acceptés par 38 voix contre 2.

7. DEMANDE DE CREDIT DE 380'000.- FRANCS POUR LA REPRISE DE LA PISTE DE CHANTIER A16 COMMUNANCE-COURTEMELON QUI DEVIENDRA ROUTE INTERCOMMUNALE DELEMONT-COURTETELLE

M. Jean-Paul Miserez, indique que ce sujet a souvent été exprimé au Conseil de Ville. En effet, il y a déjà plusieurs années que la question a été posée de savoir si, de la zone industrielle, il ne pouvait pas y avoir une sortie directe à l'Ouest. Jusqu'à ce jour, le chemin n'a volontairement pas été entretenu, parce que les conditions de circulation étaient insuffisantes. M. Miserez rappelle que lors de l'aménagement de la RDU, en particulier lors de la démolition du pont de Rossemaison, des difficultés ont été rencontrées, parce qu'il n'y avait pas de sortie alternative pour la zone industrielle. L'opportunité s'est présentée, dans le cadre de l'étude de l'A16, lorsque le Service des ponts et chaussées a admis qu'il faudrait, lorsque le pont serait en construction, prévoir la possibilité de passer d'une rive à l'autre de la Sorne et d'un côté à l'autre de la voie CFF. Ainsi, une piste de chantier a été réalisée et les communes de Delémont et Courtételle ont envisagé, avec le Service des ponts et chaussées, que cette piste de chantier devienne une route intercommunale. En ce qui concerne le prix de 500'000.- francs, M. Miserez souligne que la construction du passage à niveau reviendrait, à elle seule, à quelque 500'000.- francs.

Les pourparlers entre les deux communes pour reprendre cette route intercommunale ont abouti. Le montant de la participation a ainsi pu être fixé. M. Miserez est d'avis que la desserte de la zone industrielle de Delémont, même si elle passe par Courtételle, est intéressante pour Delémont.

Une fois les calculs établis, du fait que la commune de Courtételle a déjà anticipé certains frais pour le déplacement de la piste cyclable au sud des voies, la part de la commune de Delémont est de 380'000.- francs. Ce montant sera payé en trois tranches. Delémont disposera ainsi d'une route en parfait état qui répondra à des besoins évidents.

M. Christian Silvant, PCSI, rapporte que son groupe accepte ce crédit et trouve judicieux de conserver cette piste en route de desserte. Cependant, il pense que le maintien de celle-ci représente une économie considérable pour le Canton, puisqu'il économise les travaux de démolition. Il pose les questions suivantes : le passage inférieur sera-t-il réalisé ? A quelle route sera-t-elle raccordée dans la zone industrielle ? Quel est le sort de la piste de chantier entre la route de Rossemaison et la future route de desserte ?

Mme Françoise Doriot, PLR : le groupe est favorable à la reprise de cette piste de chantier. Elle demande toutefois, malgré les explications de M. Miserez, comment le montant de 500'000.- francs a été fixé, quels sont les aménagements supplémentaires nécessités pour son utilisation et si la commune a tenté une proposition financière plus avantageuse.

M. Jean-Paul Miserez précise que la piste cyclable sera aménagée. Le passage sous-voie va se réaliser tout prochainement, le tiers du montant sera payé à la signature du contrat, le 2^{ème} tiers à la réalisation de la piste cyclable sous route et sous-voie et le 3^{ème} tiers à l'entrée en possession effective de la route.

La reprise de la piste de chantier qui va de la Communance à la route de Rossemaison est également prévue. Comme il n'y a pas d'aménagements spécifiques envisagés, il n'est pas prévu de montant par la Commune. Une négociation est en cours quant à l'échange des terrains qui ne peut se faire dans le cadre des remaniements parcellaires.

En ce qui concerne la démolition, il n'est pas prévu de participation de la part de la Commune car c'est l'Etat qui paie la route pour 95%. En résumé, c'est la Confédération qui va payer la démolition de la piste de chantier.

Le fait de maintenir la piste de chantier est un élément qui peut être considéré comme une économie pour l'Etat mais il y a néanmoins d'autres problèmes. Entre autre, celui de l'acquisition des terrains.

M. Miserez précise également qu'il n'y aura vraisemblablement pas de participation, puisqu'il n'y a pas eu de frais spécifiques pour que cette route soit une route normale ou une piste de chantier. Par contre, il y a eu des aménagements supplémentaires en particulier au niveau du pont et du passage à niveau. Ce sont donc ces éléments-là qui font qu'il y a une plus-value sur cet ouvrage, puisqu'il devient une route intercommunale.

Au sujet de la négociation du prix, M. Miserez pense que le montant de 500'00.- francs est raisonnable. Essayer de réaliser cette route pour un montant moins élevé ne serait pas possible.

M. Gérard Wicht, PCSI, désirerait savoir qui pourra emprunter cette route : les personnes de Courtételle et de Delémont ou toute autre personne travaillant à la Commune ? Il se demande également si les samedis et dimanches, cette route ne pourrait pas être fermée à la circulation pour laisser ainsi la possibilité aux cyclistes et promeneurs de l'emprunter.

M. Jean-Paul Miserez rapporte que cette route sera publique et qu'il n'y aura pas de contrôle quant à savoir qui l'utilisera. Au sujet de la fermeture les samedis et dimanches pour les cyclistes et piétons, il précise qu'il n'en est pas question pour le moment mais cela n'est toutefois pas exclu. M. Miserez rappelle qu'un chemin est prévu le long de la Somme pour relier Delémont aux Prés-Roses, jusqu'à Courtételle.

VOTE : la demande de crédit de 380'000.- francs pour la reprise de la piste de chantier A16 Commune-Courtemelon qui deviendra route intercommunale Delémont-Courtételle est acceptée à la majorité évidente et sans avis contraire.

8. DEMANDE DE CREDIT DE 152'000.- FRANCS POUR LA REFECTION DU PARKING PROVISoire DE LA JARDINERIE

M. Jean-Paul Miserez rappelle que, lors d'une précédente séance du Conseil de Ville, il y a eu une intervention pour relever l'état précaire du revêtement de la place de parc de la Jardinerie.

Ce parking qui comporte 200 places est très sollicité et est un élément important pour le quartier de la Gare. Preuve étant faite, cette place rapporte 200'000.- francs par année. M. Miserez pense que cette place est précaire et qu'il est nécessaire de faire les travaux sur toute sa surface. Il indique encore que le chemin de Bellevoie est aussi en mauvais état mais qu'il n'y a pas encore de projet définitif à ce sujet. De plus, d'un point de vue esthétique, il est nécessaire d'améliorer les alentours et de les verdir.

M. Miserez ajoute que ce projet sera financé par le fonds des places de parc qui peut être réalimenté en fonction des encaissements annuels.

M. Marc Voelke, PLR, remarque qu'il faut voter un crédit de 140'000.- francs pour réfectionner un parking qui n'appartient pas à la Commune et que celle-ci devrait recevoir une garantie dans le temps sur son affectation. Il souhaiterait savoir s'il existe une convention qui stipule ce genre d'arrangement, afin de réserver sa décision sur l'entrée en matière en fonction de la réponse de M. Miserez.

M. Philippe Comte, PCSI, fait remarquer que, d'après le message, il apparaît que le produit des recettes est partagé en parts égales entre la Municipalité et le propriétaire. Il demande s'il ne serait pas judicieux d'envisager l'achat de ce terrain. Il s'inquiète également de ce qui se passerait si, dans 6 mois, les Matériaux vendaient leur terrain. La Municipalité a-t-elle des garanties ?

M. Jean-Paul Miserez rappelle qu'il y a 11 ans que le terrain des Matériaux Sabag est occupé par un parking. La plupart des accords, entre les propriétaires et la Ville, en tous les cas ceux qui concernent des terrains privés, sont basés sur un partage des bénéfices nets, ce qui est le cas avec Matériaux Sabag. Il précise également que la Commune a signé des conventions avec tous les autres propriétaires. Toutefois, pour une raison qui lui échappe, il n'y en a pas eu avec les Matériaux Sabag. A ce propos, un rendez-vous est pris avec cette entreprise afin de formaliser l'accord oral existant.

Il indique que s'il y avait un projet de construction à court terme sur ce terrain, cela poserait problème. D'une part, il faudrait être très content qu'une nouvelle construction se réalise dans un quartier en développement qui est le quartier de la Gare et, d'autre part, il faudrait remplacer la place de parc. A ce jour, M. Miserez ne connaît aucun projet dans ce secteur, donc la probabilité que quelque chose se passe avant 4 ou 5 ans lui paraît faible.

Si Matériaux Sabag vendaient ce terrain, le nouveau propriétaire se trouverait exactement dans la même situation, c'est-à-dire, ou il laisse ce terrain vague et perd 95'000.- francs de location par année ou alors il exécute un projet.

Quant à l'achat de celui-ci, la Municipalité pourrait étudier cette question, si les Matériaux faisaient une proposition à un prix intéressant.

M. Marc Voelke, PLR, accepte l'entrée en matière.

M. Philippe Comte, PCSI, accepte l'entrée en matière.

Mme Valérie Wuethrich, CS•POP, refuse ce crédit parce que, d'une part il a un caractère provisoire et surtout qu'elle en a marre de voir toutes les belles places goudronnées. Elle donne en exemple le parc de la Migros qui est entièrement goudronné et qu'elle trouve laid.

M. Jean-Paul Miserez comprend le coup de cœur de Mme Wuethrich. Malheureusement cela fait partie du caractère provisoire de ce parking. En y aménageant des lignes d'arbres ou des pavés ajourés, le montant à investir deviendrait disproportionné. Poser des barrières avec de la végétation va déjà un petit bout dans cette direction. Il indique que si la Commune était propriétaire d'une grande place de parc, elle y ferait des aménagements plus conséquents.

VOTE : la demande de crédit de 152'000.- francs pour la réfection du parking provisoire de la Jardinerie, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés par 27 voix contre 13.

9. DEMANDE DE CREDIT DE 88'000.- FRANCS POUR LA REPARATION ET LE RENOUELEMENT PARTIEL DES TABLEAUX DANS LES ECOLES PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Mme Renée Sorg rapporte sur le mauvais état de certains tableaux dans les écoles primaire et secondaire. En effet, ils sont encrassés et usés. C'est pourquoi, régulièrement une entreprise spécialisée est mandatée pour procéder au nettoyage et au remplacement d'une partie d'entre eux.

En collaboration avec les directeurs du Collège et des Ecoles primaire et enfantine, un inventaire a été effectué. Le résultat a montré qu'il est nécessaire de remplacer 9 tableaux et d'en nettoyer ou d'en réparer 65 autres. Le coût du projet se monte à 88'000.- francs, dont 44'500.- francs à la charge de la Communauté scolaire du Collège.

Avec le préavis positif des Commissions de l'urbanisme, des écoles primaire et enfantine, ainsi que des finances, Mme Sorg demande d'accepter ce crédit.

VOTE : la demande de crédit de 88'000.- francs pour la réparation et le renouvellement partiel des tableaux dans les écoles primaire et secondaire, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente.

10. DEMANDE DE CREDIT DE 75'000.- FRANCS POUR L'ENLEVEMENT DES TAGS ET GRAFFITIS SUR LES BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUX

M. Jean-Paul Miserez rappelle, encore une fois, qu'il est regrettable et stupide que des tags et graffitis soient exécutés sur les murs et bâtiments de la Ville. Un inventaire de ceux-ci a été fait (environ 90 tags ont été inventoriés, dont une cinquantaine sur des bâtiments publics de la Commune). Un contact a été pris avec les peintres de la place qui ont estimé le devis de réparation entre 65'000.- francs et 70'000.- francs. A noter que depuis lors, de nouveaux tags ont fait leur apparition.

En ce qui concerne des mesures anti-tags, M. Miserez précise qu'une couche de peinture spéciale sera posée sur les grandes surfaces. Il ne sert à rien, en revanche, de l'apposer sur une petite réparation ponctuelle.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, refuse ce crédit en rappelant qu'elle s'est abstenue lors du vote de la motion. Elle n'a pas envie de s'associer à une politique de tags « zéro ». En effet, elle est d'avis que l'on prend le problème à l'envers, puisque finalement le rôle du tag est d'être provocateur. On peut donc remettre des couches de peinture, le lendemain il y en aura de nouveaux. Il faudrait se diriger dans une autre réflexion.

M. Anselme Voirol, id, accepte ce crédit mais désire savoir si les tags apposés sur la signalisation routière sont également pris en considération pour ce crédit.

M. Jean Morgenthaler, PDC, se demande s'il ne serait pas possible d'éliminer les vilains tags pour préserver ceux des artistes en devenir. Il considère que plus on en enlève et plus on en remet.

M. Christophe Schaffter, CS•POP, se dit attaché à la beauté de la Ville en relevant que la beauté est éphémère et que l'on peut utiliser tout l'argent possible, cela n'empêchera pas les tags de proliférer. L'opinion de Mme Schindelholz à ce sujet lui paraît digne d'intérêt.

M. Pierre Tschopp, PS, estime qu'un tag sur une construction est un crime. S'il admire les beaux tags, il est d'avis, après avoir fait un tour de ville, qu'il n'en existe pas beaucoup. En conclusion, il pense qu'il faut éliminer tous les vilains tags et laisser les beaux, s'il y en a, aux endroits convenant pour cela.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, ne cherche pas à convaincre M. Tschopp. Elle est d'accord que la plupart des tags sont vilains mais elle pense que ceux qui ont fait ces tags ont dans l'idée d'avoir fait quelque chose de beau.

M. Jean-Paul Miserez indique que les tags faits sur la signalisation routière font l'objet de nettoyages réguliers.

Il se dit surpris que certains membres du Conseil de Ville n'interviennent qu'au moment du financement des mesures, plutôt que lors du débat de fond, au moment de la motion.

Il rapporte sur une expérience avec une personne surprise en flagrant délit et qui l'a agressé avec un couteau à cran d'arrêt. Il pense que, vraisemblablement, cette personne a un problème mais que les murs de la Ville ne sont pas faits pour supporter tous les ras-le-bol contre la société.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 37 voix contre 3.

VOTE : la demande de crédit de 75'000.- francs pour l'enlèvement des tags et graffitis sur les bâtiments publics communaux, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés par 36 voix contre 2.

11. DEMANDE DE CREDIT DE 35'000.- FRANCS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME QUALITE (AUTOCONTROLE) AU SERVICE DES EAUX

M. Gilles Froidevaux indique que la mise en place d'un autocontrôle est rendue nécessaire par l'application de la loi sur les denrées alimentaires, entrée en vigueur en 1995, ainsi que son ordonnance d'application qui fixe de nouvelles règles aux distributeurs d'eau potable. Celle-ci vise à remplir 2 objectifs : celui de s'assurer de la parfaite conformité des installations d'eau et de s'assurer d'une très bonne qualité de l'eau distribuée. A cet effet, un manuel qualité sera mis en place pour assurer la trace écrite de toutes les opérations effectuées. La ville de Delémont va mandater un bureau d'ingénieurs qui sera chargé d'accompagner le Service des eaux durant la mise en place de cet autocontrôle qui résulte également d'une récente inspection du réseau d'eau qui a mis en évidence certains assainissements à réaliser au niveau des installations d'eau de Delémont. Dans ce cadre, une demande de crédit de plus de 500'000.- francs sera présentée en fin d'année.

M. Froidevaux souligne que ce message a été approuvé par les Commissions des finances et de l'énergie et des eaux.

VOTE : la demande de crédit de 35'000.- francs pour la mise en place d'un système qualité (autocontrôle) au Service des eaux, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

12. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/02 – « DES PLACES DE PARC POUR « PARENTS », PS. M. RAFFAELE SCARCIGLIA

M. Raffaele Scarciglia, PS, qui a 2 petits enfants, est confronté aux problèmes de parage liés à l'étroitesse des places. Il fait remarquer, que lors d'un voyage en Allemagne, il a trouvé une solution possible qui s'appelle « Park für Frauen ». Ces places, plus larges que les places ordinaires, permettent d'avoir suffisamment d'espace pour sortir les enfants de la voiture. Il pense que ce serait un peu comme des places pour les handicapés et que les gens devraient respecter celles-ci.

En ce qui concerne la correction manuscrite effectuée sur la date de son postulat, il interpelle le Secrétariat.

Mme Edith Cuttat Gyger, Secrétaire communale, répond que l'administration n'a pas modifié le document dont il est question. Il a été diffusé tel que reçu.

M. Jean-Paul Miserez, au nom du Conseil communal, accepte ce postulat.

M. Giuseppe Natale, CS•POP, est d'avis que ce postulat devrait être élargi à d'autres places de parc, notamment pour les femmes enceintes. Il faudrait faire un relevé des places de parc existantes pour pouvoir évaluer les besoins en matière de places de parc pour des personnes ayant des enfants, handicapées, avec des béquilles, etc.

Dans le cas où le postulat ne concerne que les places de parc pour véhicules avec siège d'enfant à l'arrière, est-ce la police qui fera ces contrôles ? De quelle manière vont-ils être réalisés ?

M. Jérôme Corbat, CS•POP, indique qu'il faut élargir le postulat mais surtout élargir les places de parc. En effet, le grand problème, qui a déjà été soulevé par M. Scarciglia, ne concerne pas seulement les enfants mais également les personnes qui doivent transporter une grand-maman ou un grand-papa chez le médecin, par exemple. Il se demande si finalement on ne pourrait pas élargir le postulat jusqu'à se poser la question si ce n'est pas la norme qui est devenue trop étroite, par volonté de placer un maximum de voitures sur une surface donnée.

M. Jean-Paul Miserez, indique que ce n'est pas la norme qui a rétréci mais que ce sont les voitures qui se sont élargies. En effet, il faut constater qu'il y a une tendance d'agrandissement des véhicules même si certains ont des portes coulissantes pour simplifier les manœuvres. Si on agrandit les places de parc, cela signifie qu'il y aura moins de places, ce qui ne sera pas sans conséquences.

Il ne serait pas possible de mettre une contravention à quelqu'un qui aurait parké sur une place élargie sans avoir de justes motifs. Donc là, nous serions obligés de faire appel au civisme des citoyens, à moins d'arriver à modifier la loi sur la circulation routière.

VOTE : le postulat 4.06/02 – « Des places de parc pour « Parents », PS, M. Raffaele Scarciglia est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. REPONSE A LA MOTION 5.19/01 – « JOURNEE DES DROITS DE L'ENFANT : UN GESTE », CS·POP, MME EMILIE SCHINDELHOLZ

Mme Patricia Cattin indique que, suite à la demande présentée dans le cadre de la motion, le Département CJS a élaboré une lettre qui a été transmise à différentes associations. Mme Cattin se dit surprise par le nombre de réponses de celles-ci. En effet, elle ne s'attendait pas à un tel succès.

Au niveau de la Municipalité, Mme Cattin fait remarquer que tout sera gratuit ce jour-là, notamment la ludothèque, les bibliothèques et les entrées à la piscine (sauf abonnements). Mme Cattin pense faire de la publicité pour ces actions, notamment dans le Dlem'Info, en nommant les commerces et les associations qui ont été d'accord de jouer le jeu. Elle pense également qu'il serait utile de faire des affiches.

14. REPONSE A LA MOTION 5.20/01 – « PRES-ROSES : TROUVER UNE SOLUTION RAPIDE ET PLUS ECONOMIQUE POUR LES TERRAINS ! », PDC-JDC, MME JEANNE-ANDREE JEANNERAT

Mme Patricia Cattin rappelle, qu'après le résultat négatif des votations, il a fallu, dans un premier temps, calmer les esprits. Il avait été convenu, d'entente avec le groupe de travail des terrains, une délégation du Conseil communal et une délégation du Comité directeur des Sports réunis, que les SRD seraient chargés d'élaborer un projet pour les vestiaires et qu'ils financeraient le projet. De son côté, le Conseil communal devait s'occuper des terrains.

Ensuite, l'ASF a été consultée. Elle n'octroie pas de subventions, celle-ci étant uniquement consultée pour l'octroi de subventions par le fonds du Sport-Toto. En résumé, s'il y a soutien financier de la part du Sport-Toto, c'est la Commission cantonale qui va l'octroyer, c'est-à-dire la Commission des sports.

M. Jean-Claude Salomon, en sa qualité de chef de l'Office des sports et surtout de secrétaire de la Commission cantonale des sports, a été intégré au groupe de travail avec voix consultative. C'est un avantage, puisqu'il a suivi tous les travaux et les discussions.

Si Mme Cattin ne présente pas le dossier ce jour, c'est parce qu'il reste 2 décisions en attente, soit : essayer de diminuer le prix du terrain, fixé à 20.- francs, avec les routes nationales. M. Pierre-Alain Gentil, conseiller aux Etats est chargé de régler cette affaire avec le département de M. Leuenberger.

Le 2^{ème} problème concerne la réalisation de la piste cyclable. En effet, Mme Cattin indique que le préavis du Service des ponts et chaussées est favorable alors que celui de l'Aménagement du territoire est défavorable. Malheureusement c'est le préavis de l'Aménagement du territoire qui prime. Le problème a été rediscuté dernièrement avec le Gouvernement et c'est au Département de l'environnement de répondre. De plus, les Sports Réunis n'ayant pas trouvé de financement pour leur projet de vestiaires, ce dernier sera repris et étudié à la baisse, bien entendu.

Le Conseil communal a accepté les projets et, sauf accident de parcours, ils seront présentés en septembre au Conseil de Ville et en fin d'année au corps électoral.

15. REPONSE AU POSTULAT 4.15/01 – « CHEMINS ET SENTIERS PEDESTRES, A REVALORISER ! », PS, MME JEANNE BOILLAT

Mme Renée Sorg indique que le Service de l'urbanisme a invité, pour étudier cette question, des représentants de l'Association jurassienne pour le tourisme pédestre, du Syndicat d'initiative de la région de Delémont, de la Société d'embellissement, de la Société d'écologie et de la protection des oiseaux, de la Bourgeoisie, des Travaux publics et l'auteur du postulat.

Elle rappelle que c'est le Canton qui est responsable des chemins de randonnée pédestre. La Commune est en charge des chemins piétonniers à l'intérieur du périmètre urbain. Mme Sorg indique qu'un inventaire n'est pas nécessaire car l'AJTP, le Canton et la Commune ont déjà établi une carte avec les itinéraires à inscrire dans leur planification respective. Elle est d'avis qu'il ne faut pas favoriser la promenade partout dans la forêt, afin de ne pas trop déranger la faune.

L'AJTP travaille à la mise au point d'un système informatisé aux principaux points de départ des itinéraires piétonniers, par exemple, à la Gare. Cette mise en place est prévue pour 2002-2003. Un nouveau guide des chemins de randonnée pédestre sera également édité par le Canton.

Pour ce qui est des cavaliers, des cyclistes et des piétons, Mme Sorg dit qu'il n'y a pas de règle précise pour le moment, ni d'accès privilégié. Mais elle souligne que les itinéraires des Travaux publics sont signalés. Quant à la remise en état, un effort doit être fait pour l'entretien des itinéraires balisés. Un entretien régulier est programmé pour le long terme dans la révision du plan directeur.

En conclusion, pour ce qui est de la sécurité, Mme Sorg est d'avis qu'il n'est pas dangereux de se balader sur les sentiers du Jura. Chaque individu doit être responsable de ses actes. En ce qui concerne l'aménagement d'un sentier botanique, Mme Sorg souhaite que des initiatives soient prises.

16. REPONSE AU POSTULAT 4.16/01 – « REVALORISATION DES JARDINS DU CHATEAU », PLR, M. MARC VOELKE

Mme Renée Sorg répond à M. Voelke en confirmant qu'un réaménagement des jardins du Château est prévu dans le cadre de la rénovation de ce bâtiment. La rénovation sera effectuée en vue d'une meilleure mise en valeur de la surface. Davantage de verdure et de massifs floraux ne sont cependant pas très compatibles avec une utilisation scolaire. Le sol sera structuré de manière à être moins monotone dans sa grande partie. De plus, une allée, telle que le relèvent les documents d'époque, sera créée au sud. Le bassin sera rénové avec un jet qui malheureusement ne concurrencera pas celui de Genève. Un assainissement des wc est prévu et des jeux seront installés de manière conforme aux directives en la matière.

En ce qui concerne la fermeture nocturne du jardin, le Conseil communal n'y est pas favorable dans un premier temps. Il a décidé en revanche de renforcer la surveillance et d'observer avant de prendre d'éventuelles mesures.

17. RESOLUTION 1.02/02 – « TOUT FAIRE POUR SAUVER UN MAXIMUM D'EMPLOIS ET ASSURER L'AVENIR DE TORNOS », PS, M. JEAN FRANCOIS ROSSEL

M. Jean-François Rossel, PS, indique que la situation que vit Tornos ne concerne pas seulement Moutier. Malheureusement, elle touche toute la région y compris l'Ajoie, puisqu'une bonne partie des travailleurs qui étaient occupés chez Tornos, à l'époque à Courgenay, travaillent actuellement à Moutier et font les déplacements tous les jours. M. Rossel pense que ce soutien sera apprécié par tous les travailleuses et travailleurs concernés.

M. le Maire informe que le Conseil communal, en principe, ne s'exprime pas sur les résolutions adoptées par le Conseil de Ville mais qu'il décide ultérieurement, lors de sa séance qui suit les débats, s'il s'y associe ou non. Comme il l'a fait pour le conflit au Moyen-Orient et sous réserve de l'approbation du Conseil communal, il s'associera certainement à cette résolution.

DECISION : la résolution 1.02/02 « Tout faire pour sauver un maximum d'emplois et assurer l'avenir de Tornos », PS, M. Jean-François Rossel est acceptée par 38 voix.

**18. RESOLUTION 1.03/02 – « LA SERPENTINE : TROP GENIAL POUR LA SUISSE ? »,
PLR, M. MARC VOELKE**

M. Marc Voelke, PLR, constate que l'on est capable, en Suisse, de s'envoyer un auto-goal. Alors que nous avons la chance d'avoir un ingénieur spécialisé dans le domaine du transport public, M. Bernard Saugi, qui invente un système de transport original, l'Administration fédérale ne trouve rien de mieux que de lui mettre les bâtons dans les roues. M. Voelke regrette que l'on ne donne même pas de dérogation à la Serpentine pour qu'elle puisse démontrer qu'elle est capable de circuler dans des conditions de trafic réel. En plus, nous privons son concepteur d'une vitrine de démonstration vers l'extérieur, réduisant du même coup ses chances de vendre le produit et d'en diminuer les coûts de fabrication.

Afin de remettre les choses à leur juste niveau, M. Voelke cite deux points mentionnés dans la pré-étude faite pour Delémont et qui concerne la sécurité. Premièrement, ce type de transport est conçu pour rouler à 15km/h. A cette vitesse, même si tous les systèmes de sécurité tombaient en panne, le choc le plus brutal qu'il pourrait en résulter correspondrait à l'énergie d'un saut d'une hauteur de 85 cm, donc rien à voir avec un trolleybus. Deuxièmement, si la Serpentine peut être agressée par un véhicule ayant perdu le contrôle, sa situation n'est pas différente de celle d'une personne sur une terrasse ou un trottoir, ni d'une poussette sur un passage pour piétons.

Pour conclure, M. Voelke précise que toutes ces informations lui ont été confirmées par le Conseiller municipal de Lausanne en charge de ce dossier, M. Olivier Français. Ce dernier est également responsable de la coordination politique à Berne en faveur de la Serpentine. Il souhaite que cette résolution soit acceptée, ne serait-ce que pour favoriser l'émergence plus rapide d'une solution à travers les démarches politiques.

DECISION : la résolution 1.03/02 – « La Serpentine : trop génial pour la Suisse ? », PLR, M. Marc Voelke est accepté par 32 voix.

Ont été déposés :

- 1 motion
- 1 postulat
- 1 question écrite

La séance est levée à 22h30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire adjointe :

Marie-Anne Rebetez

Andrée Baruselli

Delémont, le 12 juillet 2002